

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2006 B 03719 Numéro SIREN : 423 843 911 Nom ou dénomination : A TABLE

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 19498

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY**

N° de RG : 2022O13186
N° de Minute : 2022O13158

ORDONNANCE

Nous, Jean-Luc GAILHAC, délégué du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny

VU la requête N°2022O13186 en date du 24 Juin 2022, les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

VU le code de commerce,

AUTORISONS la SOCIETE :

**SAS A TABLE
28 Rue Des Acacias
93800 Épinay-sur-Seine**

RCS : 423 843 911

à proroger le délai pour tenir son assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021,

au plus tard le 30/09/2022,

DISONS que la présente ordonnance sur requête sera déposée en annexe du Registre du commerce et des Sociétés.

DISONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

LIQUIDONS les dépens à recouvrer par le Greffe à la somme de 34.72 Euros TTC (dont 4.80 Euros de TVA).

Le Greffier S. METIN



Fait à Bobigny, Le 29/06/2022

**LE PRESIDENT
Et par délégation**

GAILHAC Jean-Luc

Article 496 du Code de Procédure Civile

(Décret n° 76-1236 du 28 décembre 1976 Art. 7 Journal Officiel du 30 décembre 1976)

S'il n'est pas fait droit à la requête, appel peut être interjeté à moins que l'ordonnance n'émane du Premier Président de la Cour d'Appel. Le délai d'appel est de quinze jours. L'Appel est formé, instruit et jugé comme en matière gracieuse. S'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.

RG 2022 13186

A TABLE

Société par actions simplifiée au capital de 76.078,00 euros
Siège social : 28 rue des Acacias – 93800 Épinay-sur-Seine
423 843 911 RCS Bobigny

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Bobigny
1-13 rue Michel de l'Hospital
93000 Bobigny

A LA REQUETE DE :

La société **A TABLE**, société par actions simplifiée au capital de 76.078,00 euros, dont le siège social est situé 28 rue des Acacias – 93800 Épinay-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 423 843 911 (ci-après la « Société »), représentée par son président, la société Nightingale, elle-même représentée par son président, Madame Marie-Anne Canto,

Ayant pour avocat
Harlay Avocats (Palais P 449)
Me Olivier Cognard
83, boulevard Haussmann
75008 Paris
Téléphone : 01 45 01 45 01
Vestiaire : P449



A L'HONNEUR D'EXPOSER CE QUI SUIT :

Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021.

Qu'en raison du retard pris pour établir les comptes sociaux du dernier exercice, la Société sait d'ores et déjà qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de soumettre à ses associés les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'ici au 30 juin 2022 comme lui en fait obligation l'article L. 227-9 du code de commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de Justice.

C'est pourquoi le requérant vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir prolonger jusqu'au 30 septembre 2022 le délai au cours duquel les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 seront soumis à l'approbation des associés de la Société.

Fait à Paris
Le 23 juin 2022
En deux (2) exemplaires

P.O.

Olivier Cognard
Avocat à la Cour